

Résolution du Comité Technique N° 16/1 du 27 Juillet 2018

AMI REVU	AMI 14 PIREDD Mongala
<p>OBJECTIF DE L'AMI</p>	<p>L'objectif de l'AMI était : de sélectionner d'abord une Note d'Idée de Programme et ensuite un Document de Programme, pour le « Programme Intégré REDD+ pour la Province de Mongala et l'Agence capable de le mettre en œuvre ».</p> <p>La Banque Mondiale a présenté une NIP sur cet AMI, objet d'une première résolution par le CT N° 09 du 27-28/07/2017. Cette résolution reprenait une série des recommandations exécutoires qui devaient être considérées par l'agence dans le développement du Document de Programme. La première version du Document Projet, n'a pas été transmis au CT, le SE considérant qu'il n'était pas au point et conforme à la résolution sur la NIP. Le SE a produit une checklist et une deuxième série d'observations sur ce Document Projet. La Banque en a tenu compte pour mettre au point le deuxième Document Projet, celui maintenant soumis au CT. Le Secrétariat Exécutif a appuyé l'agence dans le processus du développement du document de programme, par une meilleure clarification des recommandations exécutoires.</p> <p>La présente résolution donne les conclusions de l'examen de la version du document projet présentée par l'agence au CT16 du 27 juillet 2018.</p>
<p>RAPPEL DES TDR</p>	<p>Les TdRs de l'AMI 14 visent, selon les moteurs de déforestation identifiés, les activités phares suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'une politique forestière provinciale ; - le contrôle des flux de bois et de l'exploitation forestière sous toutes ses formes dont le charbonnage ; - le développement de la foresterie communautaire et communale ; - l'appui aux exploitants forestiers pour qu'ils appliquent mieux les prescrits du code forestier ; - l'appui aux exploitants forestiers artisanaux (organisation, déontologie, articulation avec la foresterie communautaire...); - l'investissement ciblé d'équipement et d'infrastructures ; - l'appui à l'intensification des techniques culturales en production vivrière ; - l'appui d'amont et d'aval au développement des cultures pérennes, gage de l'abandon de l'itinérance culturelle ; - l'appui à la mise en valeur des savanes (reboisements à cycle court pour permettre l'installation de cycles agroforestiers durables, mises en défens, cultures pérennes, motorisation...) - l'appui à l'équipement agricole (transformation primaire, stockage...) et soutien à la réhabilitation d'infrastructures stratégiques... - l'appui à la sécurisation foncière de l'agriculture paysanne et à son articulation avec l'agriculture d'entreprise... - l'appui au planning familial <p>Il est important de souligner que du fait du financement faible de ce projet (7 M\$ en deux tranches) le CT a accepté que le projet Mongala (comme celui de l'Equateur, du Kwilu et du Sud Ubangi) sélectionnent les activités les plus pertinentes dans la liste qui précède, compte tenu des limites budgétaires.</p>

AGENCE SOUSSIONNAI RE	BANQUE MONDIALE (BM)
MONTANT DE FINANCEMENT ET DUREE	7 Millions USD \$ (Tranche 1 : 4,668,217 Millions ; Tranche 2 : 30332,022 Millions) 48 mois
RESUME DU PROGRAMME	<p>L'objectif global du programme est de permettre à la fois de réduire la pauvreté des ménages paysans et d'atténuer les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Le programme viendrait en complément aux activités du Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA) en cours d'exécution dans la zone. Cet apport financier renforcerait le PARRSA suivant 3 grands axes :</p> <p>(1) l'amélioration de la gouvernance par le renforcement des capacités des services publics et l'appui à la réorganisation des structures paysannes, par l'aménagement du territoire, permettant une vision concernée du développement, la gestion décentralisée des terroirs ainsi que la planification de l'affectation des terres ;</p> <p>(2) la promotion d'une agriculture à faible impact au travers d'incitations additionnelles aux dispositions prévues dans le PARRSA et notamment par la promotion de l'agroforesterie comme mécanisme de restauration de la fertilité des terres en substitution progressive à la jachère traditionnelle, ceci en complément des efforts du PARRSA pour la diffusion de matériel végétal amélioré en culture vivrière ;</p> <p>(3) la promotion des cultures pérennes</p>
OBSERVATIONS DU SE SUR LE PRODOC	<p>Le présent document programme a connu des améliorations significatives par rapport à la NIP et à la première version du document projet sur lequel le SE avait recommandé des ajustements supplémentaires avant transmission au CT. Il ressort de l'examen du document que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La BM a tenu compte des recommandations exécutoires qui lui étaient faites, en vue de développer un document programme à niveau, ceux-ci sont détaillés ci-dessous. 2. Le résumé exécutif énumère les résultats attendus et fournit les indicateurs quantifiés. 3. L'état des lieux est significativement amélioré. Pour chaque territoire il décrit les caractéristiques physiques, socio-économiques, les causes de la déforestation et l'importance de celle-ci. Il tire les leçons des autres projets. Il aurait pu être plus explicite sur l'impact des activités de ceux-ci sur la déforestation, dont le principal, le PARRSA va les poursuivre, tout en abritant le PIREDD Mongala. 4. Il comprend une théorie du changement en réponse aux problèmes posés dans l'état des lieux. 5. Les activités sont décrites et le cadre de résultat est cohérent, bien qu'il puisse être amélioré. Il comprend des indicateurs calculés par le budget détaillé, notamment les superficies agroforestières et en cultures pérennes. 6. Les indicateurs harmonisés CAFI/FONAREDD sont repris dans le document de programme et le cadre de résultats, ils devront être précisés et ajustés pour tenir compte des orientations du CA de CAFI.

7. Le mode de calcul des indicateurs ne figure pas dans le texte du prodoc, aussi bien pour les indicateurs de l'objectif global que pour ceux des résultats. Ils devra être clarifié.
8. Il ne comprend plus de volet de micro finance.
9. Les arrangements institutionnels ont été simplifiés. Le Projet agira comme un volet du PARRSA, disposant de sa propre coordination. Il pourra mobiliser des expertises extérieures pour renforcer les capacités du dispositif d'animation, en particulier en matière d'Aménagement du Territoire.
10. Le projet disposera d'une équipe de trois experts basés à Lisala (aménagement, agriculture durable, foresterie) et de deux experts dans chaque territoire (aménagement et agriculture durable). Il recrutera localement des ONG en place pour renforcer sectoriellement et ponctuellement son dispositif (par exemple pour la structuration du milieu etc.).
11. Les capacités des Services Techniques du MINAGRI et du Développement Rural seront renforcées (1 agronome par secteur sera équipé, motivé, formé et impliqué dans toutes les activités) de même pour une sélection d'agents du MEDD impliqués dans la redynamisation des filières de PFNL et pour l'appui aux concession communautaires.
12. Il comprend un volet ciblant le secteur forestier, mais limité à l'appui aux concessions communautaires. Ce volet aurait pu être mieux développé, notamment en ce qui concerne le suivi de l'exploitation illégale du bois et celui de la conformité des pratiques des concessions industrielles. Tenant compte des limites budgétaires du programme, il est acceptable que l'agence d'exécution ait choisi de se concentrer sur les concessions communautaires et les PFNL. Le contrôle de l'exploitation illégale et du charbonnage pourrait cependant être inclus dans les TDR des agents de l'administration mobilisés.
13. Le prodoc prend bien compte des PA et des questions de genre. Il est cependant important de s'assurer que ces aspects sont suivis tout au long du projet.
14. Le Planning Familial n'a pas été oublié dans la programmation, il fait l'objet d'un résultat spécifique. Le document projet devrait donner des informations supplémentaires sur la façon dont ce volet, très réduit et ouvert à communication et à la sensibilisation sur les questions de sécurité alimentaire sera mis en œuvre et délivrera les Jalons attendus.

L'alignement du PARRSA à ce projet se fera au travers de la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire et de développement. La durée courte du PARRSA dans son extension actuelle va rendre cet exercice plus difficile. Il sera pour l'essentiel concentré sur les aspects d'infrastructure et d'équipement, ainsi que sur le volet d'appui au développement des cultures pérennes, également couvert par le PARRSA.

<p>COMMENTAIRES ET NOTATIONS DES EVALUATEURS</p>	<p>Le document de projet a été soumis à une double évaluation indépendante par un expert national et un expert international. Ce sont les mêmes experts qui ont également évalué les NIPs.</p> <p>Les évaluateurs notent une amélioration du document de programme en comparaison avec la NIP. Notamment la théorie du changement qui sous-tend une approche transformationnelle sur le long terme.</p> <p>Les évaluateurs apportent un certain nombre de recommandations et d'observations à prendre en compte. Celles-ci concernent prioritairement les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser l'état des lieux et spécifier les sources d'information (e.g. sur les données démographiques, les taux de déforestation) et intégrer dans l'état des lieux les leçons tirées des interventions d'autres acteurs ; • Approfondir la réflexion et la clarification des PSE – leur définition, leur application, les modalités et leur pérennisation ; • Mieux identifier les partenariats potentiels (e.g. RRN et autres acteurs sur la foresterie communautaire, le secteur privé sur les concessions forestières, les PIREDD et les programmes sectoriels financés par le FONAREDD...); • Renforcer le plan de consultations en hiérarchisant les acteurs et partenaires à consulter, leur implication, dans quels domaines et à quelles fins. <p>Les deux évaluations ont noté le Document de Programme au-delà de 70/100, la note minimale requise pour considération favorable du Programme par le CT.</p>
<p>RECOMMANDATIONS DU CT</p>	<p>Le CT a reconnu les efforts d'amélioration du document projet qui lui a été soumis. Il souhaite cependant que les recommandations suivantes soient prises en compte dans la mise au point finale du document en tenant compte de ses limites budgétaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour la carte des concessions forestières et de leurs statuts ; - Fournir le budget détaillé au moins en annexe, en conformité avec les budgets agrégés qui figurent dans le corps du texte ; - Prévoir dans le budget détaillé des études spécifiques de type Plan Peuples Autochtones simplifié pour les contrats d'activité liés aux PGRN se déroulant dans des zones où les PAP sont présents (Bongandanga), ainsi que des moyens de mitigation ; - Examiner toutes possibilités d'augmenter les indicateurs de superficies du projet (agroforesterie, cultures pérennes, mises en défens), en réduisant la durée du projet ; - Indiquer comment le secteur privé (socam, bralima) pourrait être impliqué dans le développement d'activités alternatives aux productions de riz en zone inondée et potentiellement en tourbières. Examiner comment les activités du PARRSA pourraient en tenir compte ; - Décrire le dispositif de Paiement pour Services Environnementaux ; - Indiquer comment ce dispositif pourrait être pérennisé au moins en partie, par le biais d'un programme de crédit carbone ou autres mécanismes ; ;

- Dans la partie sur le PSE mieux expliquer comment les matching grants vont fonctionner en expliquant le système de base qu'ils vont compléter, les critères qui vont être utilisés pour les matching grants (on fait référence à un annexe qui n'est pas annexée) ;
- Indiquer comment les pratiques des concessions communautaires impliquées dans la conservation comme l'exploitation forestière seront contrôlées et par qui ;
- Expliquer comment les activités de planification (PGRN, Plans de Développement d'ETD, de territoire) de ce programme seront prises en compte par le PARRSA ;
- Examiner la possibilité de développer des activités de contrôle des plans d'aménagement (des concessions industrielles, des concessions forestières communautaires, du charbonnage) en s'appuyant sur les agents de l'environnement pour inclusion dans le programme ;
- Développer l'idée d'expérimenter des collaborations avec les concessionnaires dans les ZDR pour rendre celles-ci plus viables économiquement et assurer une relation plus durable entre les différents modes d'exploitation ;
- La croissance démographique est importante dans la province. Il est souhaitable que le document de programme montre les liens qui pourraient être créés avec les activités de la BM en ce qui concerne la PF dans la province. Donc nécessité de clarifier les activités et le budget sur la planification familiale – actuellement, il ne couvre que les ateliers de sensibilisation – revoir cette ligne budgétaire pour couvrir d'autres activités ;
- Inclure une étude sur les moteurs de déforestation de la province de la Mongala afin de notamment mieux analyser le rôle du bois énergie ;
- Revoir le cadre de résultats, notamment dans la formulation des indicateurs, les lignes de base devront être renseignées lors du premier rapport annuel de l'agence, ou après au maximum une année de mise en œuvre effective ;
- Renforcer l'approche visant à canaliser les activités productives vers les savanes et prévoir des mécanismes pour limiter les cultures de forêt ;
- Assurer la cohérence entre le cadre de résultats et le budget ;
- Faire un état des lieux synthétique du PARRSA et de son financement additionnel, et la valeur ajoutée de financement FONAREDD doit être bien clarifiée et consolidée.

RESOLUTION

La version du Document Projet soumis à la revue du CT de ce jour, tient compte des recommandations exécutoires formulées par le CT 09 du 27-28 juillet 2017, et le CT constate des améliorations significatives.

Toutefois, les faiblesses relevées ci-haut doivent être adressées, afin de disposer d'un Document Projet suffisamment solide et équilibré. Les recommandations des évaluateurs indépendants devront également être prises en compte dans la révision du document de programme. Une matrice de réponse devra être préparée couvrant tant les recommandations des évaluateurs indépendants que du CT.

Au vu de la pertinence d'initier les actions permettant la réalisation des Jalons de la Lettre d'Intention concernant la stabilisation du couvert forestier et la réduction de la pauvreté des communautés de la Province de la Mongala, le CT recommande que le

	<p>document soit finalisé rapidement avec l'appui du Secrétariat Exécutif du FONAREDD afin de bien adresser les faiblesses reprises ci-dessus.</p> <p>Avant soumission au COPIL, le Secrétariat Exécutif partagera les documents revus avec le CT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La version revue du prodoc • La matrice de réponses et ajustements • Les observations du SE sur la version revue
<p>DECISION DU CT</p>	<p>Le CT recommande que le document soit revu par l'agence avec l'accompagnement du Secrétariat Exécutif, qu'il soit partagé avec le CT pour une validation par email sur base de non-objection, avant envoi au COPIL.</p>

Fait à Kinshasa, le 07/08/2018

Pour le Secrétariat Exécutif

Félicien MULENDA

Coordonnateur

Pour le Comité Technique

Aimé Kasenga

Président

Matrice de réponse de l'Agence aux observations du Comité Technique (CT 16)

Questions ou recommandations du CT 16	Réponses de l'agence	Page de référence dans le document	Commentaires du SE
1. Inclure les sources et leçons d'expérience dans l'état des lieux			
2. Décrire le dispositif de Paiement pour Services Environnementaux.			
3. Clarifier les modalités (quel lien avec les matching grants) et pérennisation des PSE			
4. Elaborer les partenariats de collaboration (concessionnaires, acheteurs...) et de mise en œuvre du projet...			
5. Préciser le plan de consultation par acteur			
6. Mettre à jour la carte des concessions forestières et de leurs statuts			
7. Fournir un budget détaillé et conforme aux budgets d'activité			
8. Inclure une ligne spécifique dans le budget pour études et mitigation peuples autochtones pygmées.			
9. Augmenter si possible les indicateurs de superficie du projet afin d'améliorer la performance réduction de la déforestation			
10. Prévoir l'implication du secteur privé pour réduire la déforestation et réduire les activités destructrices en zones inondées.			
11. Prévoir le contrôle et spécifier par qui, des plans simples des concessions communautaires			
12. Clarifier la prise en compte par le PARRSA de la programmation issue de l'AT réalisée par le PIREDD			
13. Comment impliquer les agents de l'environnement et autres (plateformes, société civile) dans le contrôle forestier			
14. Collaboration avec les concessionnaires industriels pour le développement durable des ZDR et de l'exploitation forestière.			

Questions ou recommandations du CT 16	Réponses de l'agence	Page de référence dans le document	Commentaires du SE
15. Spécifier la collaboration avec le projet banque mondiale sur la planification familiale			
16. Inclure une étude sur les moteurs - dont bois énergie - de déforestation de la province de la Mongala			
17. Reprendre le cadre de résultats, vérifier que les indicateurs sont pertinents. Les expliciter (voir également ci-dessous n° 18)			
18. Préciser les modalités de calcul des indicateurs (objectif global, de résultats)			
19. Vérifier que les activités ne dispersent pas l'atteinte des résultats centraux			
20. Renforcer l'approche visant à canaliser les activités productives vers les savanes et prévoir des mécanismes pour limiter les cultures de forêt			
21. Assurer la cohérence entre le cadre de résultats et le budget			
22. Faire un état des lieux synthétique du PARRSA et de son financement additionnel, et la valeur ajoutée de financement FONAREDD doit être bien clarifiée et consolidée.			